



FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT  
CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION  
PHARMACEUTIQUE (1621) . FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON  
(1555) . OFFICINES (1996) . LAM (0959) . PÉTROLE (1388) .  
CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET  
SERVICES NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE  
SERVICES DANS LES DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

# JOURNÉE MONDIALE POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL 2022.

Depuis 1996, chaque année, le 28 avril, le mouvement Syndical mondial rend hommage aux victimes des accidents et des maladies du travail. C'est en 2003 que l'Organisation Internationale du Travail a entrepris d'organiser une « Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail », en mettant l'accent sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

## Dans le monde, un mort toutes les 15 secondes au travail.

Ce sont des données peu connues qui font froid dans le dos. Toutes les quinze secondes, un travailleur meurt d'un accident ou d'une maladie liée à son emploi, selon les chiffres de l'OIT. La réalité vécue au quotidien par des millions de travailleurs est éloquente : 317 millions d'accidents du travail par an dans le monde. 2,3 millions de morts, 160 millions de nouveaux cas de maladies professionnelles, etc.

Plus que jamais, le travail estropie et détruit physiquement et/ou psychologiquement à tout va. Les employeurs, loin de traiter les vraies causes des accidents au travail, à savoir, le faible niveau d'investissement qui conduit à ne plus faire de maintenance préventive ou les organisations du travail qui usent les travailleurs, ne font que regarder du côté des femmes et des hommes au travail.

Si un accident survient, c'est très souvent, selon eux, la faute aux comportements des travailleurs, plutôt qu'à l'organisation de l'entreprise. Il est toujours plus facile de regarder ailleurs. Les élus font ce qui est en leur pouvoir au sein des entreprises, mais ils butent trop souvent sur des directions arc-boutées sur leurs certitudes, avec les conséquences néfastes que cela peut avoir.



**La FNIC-CGT fait sienne la définition de la santé selon l'Organisation Mondiale de la Santé : « C'est le bien-être physique, mental et social ».**

**Les revendications concernant la santé au travail priment sur les autres, y compris sur les salaires et les « primes ». Nous devons nous fixer pour objectif d'éradiquer toute atteinte à la santé dans le cadre du travail, en particulier par la prévention et le principe de précaution.**

Les questions de santé au travail englobent les risques psychosociaux, le stress... C'est dans l'organisation du travail qu'il faut en rechercher les causes.

## La prise en compte de la pénibilité comme élément du progrès social.

L'amélioration des conditions de travail, de santé et de sécurité, constitue un élément important de la qualité de la vie des femmes et des hommes au travail. Les conditions de travail et d'exposition aux risques professionnels sont déterminantes pour l'état de santé des salariés.

**Tous les salariés sont concernés par la pénibilité, techniciens et ingénieurs inclus. L'intensification du travail, l'accroissement de la charge mentale, les objectifs à atteindre, la réactivité demandée, la complexification des tâches et l'absence de moyens pour les réaliser, sont responsables du stress.**

**La prévention de la pénibilité est prioritaire, elle est basée sur une démarche ayant pour but la suppression de toute pénibilité, à défaut le remplacement de ce qui est pénible par ce qui l'est moins.**

## **La FNIC-CGT revendique une obligation de résultat sur les 2 volets suivants :**

- ▶ La prévention avec l'objectif de supprimer, ou à défaut réduire, toute forme de pénibilité ou souffrance au travail en instaurant une organisation du travail qui place la protection de la santé physique et mentale au cœur des décisions économiques et sociales.
- ▶ Le droit à la réparation : tout salarié ayant été exposé à des situations et conditions de travail de nature à entraîner une usure prématurée sur la santé, doit disposer d'un droit à départ anticipé en retraite, financé par l'employeur, d'un trimestre d'anticipation à la retraite pour chaque année de travaux pénibles.

**D'une manière générale, il faut rendre la réparation économiquement plus contraignante que la prévention, obligeant l'employeur à éliminer la pénibilité à la racine. Cette Journée Mondiale, à la sauce patronale, se déroulera dans de nombreuses usines et sites.**

**Pour les directions, cette journée sera celle des messages distribués par les chefs envers les « collaborateurs et partenaires », pour leur asséner des règles en insistant sur le comportement « évidemment accidentogène » des salariés...**

**En opposition à la logique financière de compétitivité et de profits des employeurs, la FNIC-CGT place l'humain au cœur des enjeux et de ses revendications. La FNIC-CGT ne baissera pas la garde dans la défense des salariés, à faire valoir leur droit, à gagner dignement leur vie sans pour autant la perdre.**